



Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

ARRETE MUNICIPAL portant autorisation de stationnement temporaire

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

- VU les articles du Code général des collectivités territoriales ; et notamment les articles L2542-2 et L2542-3 et L2213-2,
VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et les textes qui l'ont modifié,
VU l'arrêté municipal Div. N°19/2015 du 20 octobre 2015 règlementant l'utilisation du domaine public et portant règlement général du marché de Mundolsheim

Considérant qu'il y a lieu de pérenniser l'expérimentation initiée le 23 octobre 2015 visant à implanter le marché hebdomadaire rue du Stade au droit de la mairie,

a r r ê t e :

- Article 1er : Le stationnement sera interdit sur les places de stationnement situé rue du Stade au droit de la Mairie chaque semaine du vendredi 12h00 au samedi 13h.
- Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et les textes qui l'ont modifié.
Cette signalisation est à la charge des services de la commune, qui en assure la pose, l'entretien et la surveillance. La dépose sera assurée par les commerçants.
- Article 3 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du code de la route.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Procureur de la République,
 - Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
 - Les commerçants du marché,
 - affichée et archivée.

Fait à Mundolsheim, le 7 janvier 2016

Signé : Béatrice BULOU
Maire de Mundolsheim

Pour ampliation,
Béatrice BULOU,



Maire de Mundolsheim